

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03640

Numéro SIREN : 309 001 477

Nom ou dénomination : MEDIAWAN PROD

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2021 sous le numéro de dépôt 56708

MEDIAWAN PROD

*Société par actions simplifiée au capital de 34 440 750 €
Siège social : 7/15, rue du Dôme 92100 Boulogne-Billancourt
RCS NANTERRE 309 001 477
(ci-après la « Société »)*

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier décembre,

La soussignée :

- La société **MEDIAWAN**, société par actions simplifiée au capital de 355 750,15 euros, dont le siège social est situé 46, avenue de Breteuil (75007 Paris), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 815 286 398, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Antoine CAPTON, propriétaire de l'intégralité des 2.296.050 actions composant le capital social de la Société (ci-après l' « Associé Unique ») ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, **prenant acte** :

- de la démission de la société MEDIAWAN de son mandat de Présidente de la Société avec effet à compter de la date de désignation de son successeur en qualité de Président de la Société ;

décide d'autoriser en tant que de besoin, et de constater la prise d'effet de cette démission compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, **décide** de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour :

Monsieur Franck FIRMIN-GUION
Né le 10 décembre 1965 à Meudon (92)
De nationalité française,
Demeurant 8, rue Marthe Edouard - 92190 Meudon

pour une durée indéterminée.

Monsieur Franck FIRMIN-GUION exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts - *et le cas échéant dans les limites définies par contrat de mandat séparé* - et pour lesquelles il ne sera pas rémunéré. Il pourra en revanche prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Il est rappelé que Monsieur Franck FIRMIN-GUION n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société.

Monsieur Franck FIRMIN-GUION a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ledit mandat.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Associé Unique décide que les présentes décisions seront mentionnées, à cette date, au registre des délibérations.



Monsieur Pierre-Antoine CAPTON
pour MEDIAWAN, Associé Unique de la
Société